
MAIRIE DE LES SIEGES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 juin 2022
CONVOCATION DU 3 juin 2022

PROCÈS VERBAL

En préambule, le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Lionel RAGOT, Conseiller Municipal, reçue par lettre recommandée le 13 mai 2022 à effet immédiat.

L'an deux mille vingt-deux, le sept juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil de la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Antoine BARBIRATI, Maire.

Sont présents : M. MARANDEL Hervé, Mme HARDY Marie-Line et M. GOURREAU Fabrice, maire-adjoints, M. CHEVALIER Philippe, M. CALLEWAERT Anthony, Mme BUIS Laurence, M. BOURNONVILLE Gérald, Mme CANESTRARO Jocelyne conseillers.

M. MARANDEL Hervé est élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour étant le suivant :

- * Approbation du procès-verbal en date du 10 mai 2022,
- * Devis feu d'artifice,
- * Modification du délégué du Syndicats d'Initiative,
- * Modification du suppléant de la SMAEP,
- * Modification du suppléant du SIVOS,
- * Convention d'honoraires Me BARBEROUSSE,
- * Devis électricité de la Place,
- * Questions diverses.

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

*** Approbation du procès-verbal en date du 10 mai 2022**

Le procès-verbal de la réunion du 10 mai 2022 a été approuvé à l'unanimité.

2022-20. **Devis Feu d'artifice**

Monsieur le maire expose le devis de l'entreprise SOIRS DE FETES de Bondoufle pour le feu d'artifice, d'un montant de 3 000€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise SOIRS DE FETES d'un montant de 3 000€ TTC.
- Charge le Maire de signer tous les documents nécessaires

2022-21. **Modification du délégué du Syndicats d'Initiative**

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la démission de Monsieur RAGOT du conseil municipal, il a lieu de nommer un nouveau délégué au Syndicat d'initiative.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Mme BUIS Laurence est nommée comme déléguée.
- M. MARANDEL Hervé est nommé comme suppléant

2022-22. **Modification du suppléant de la SMAEP**

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la démission de Monsieur RAGOT du conseil municipal, il a lieu de nommer un nouveau suppléant pour la SMAEP.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- M. CALLEWAERT Anthony est nommé comme suppléant.

2022-23. **Modification du suppléant du SIVOS**

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la démission de Monsieur RAGOT du conseil municipal, il a lieu de nommer un nouveau suppléant pour le SIVOS.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- M. MARANDEL Hervé est nommé comme suppléant.

2022-24. Convention d'honoraires Me BARBEROUSSE

Vu la requête n°2102700-2 présentée le 17 octobre 2021 par Monsieur Laurent Ludovic CHARPENTIER devant le Tribunal Administratif de DIJON (Côte d'Or) relatif à l'arrêté municipal 22/2021 du 22 septembre 2021, rédigé par le Maire, interdisant l'accès à la forêt communale durant les jours de chasse.

Vu la nomination de Maître Natacha BARBEROUSSE, avocat, 14, rue Jules Violle (Côte d'Or) par le conseil municipal le 10 novembre 2021 (DCM 2021-51BIS2), pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance

Me BARBEROUSSE nous a transmis une convention d'honoraires de base fixé à la somme de 2 700 € HT.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte** la convention d'honoraires de base fixé à la somme de 2 700 € HT de Me BARBEROUSSE ainsi que les éventuels compléments d'honoraires.
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2022-25. Devis électricité de la Place

Délibération reportée

*Questions diverses :

- Demande de l'épicerie pour condamner l'escalier, pour faire une terrasse afin de pouvoir mettre les bouteille de gaz ou la rôtisserie : La circulation ne peut être encombrée, ce qui est la responsabilité du Maire.
- 13 juillet 2022 : Publicité et distribution, repas P'tit Flo, barnum, subvention amicale Siègeoise : Distribution de la publicité cette semaine.
- Terrain Drouilly : Se renseigner sur les tarifs au m².

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.